

Certificat gestes d'intervention opérationnelle de sécurité

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Sécurité privée**

Ce certificat de compétence concerne les agents de prévention et de sécurité employés par les entreprises du secteur de la prévention sécurité (8010Z Activités de sécurité privée et 8020Z Activités liées aux systèmes de sécurité)

Code(s) NAF : **80.10Z**, **80.20Z**

Code(s) NSF : **344**

Code(s) ROME : **K2502**, **K2503**

Formacode : —

Date de création de la certification : **06/12/2016**

Mots clés : **Prévention des Risques**,
PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS,
AGENT DE SECURITE,
Agent de prévention et de sécurité

Identification

Identifiant : **2768**

Version du : **05/03/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Référentiel de compétence de formation et de certification "Gestion des situations conflictuelles "dégradées"**

Non formalisé :

- **Décision de CPNEFP du 6 décembre 2016, répondant à un besoin identifié dans la Branche pour faire face aux nouvelles contraintes que les agents de prévention Sécurité rencontrent sur le terrain**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le Certificat de Compétences Professionnelles en Gestion des Situations Conflictuelles « Dégradées » (GSCD) a pour objectif général de développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes lors de son emploi sur des postes de travail susceptibles d'être exposés aux dangers d'attitudes agressives envers lui-même, autrui ou un bien, en conformité avec les possibilités légales applicables au secteur de la sécurité privée.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- CQP Agent de prévention et de sécurité, Certification N°79222
- CQP Surveillance des grands événements, Certification N°87741
- CQP agent de sécurité cynophile, Certification N°66302

Descriptif général des compétences constituant la certification

5 compétences sont associées à ce certificat de compétences professionnelles :

- C1: Maîtriser les connaissances générales et spécifiques législatives et réglementaires des employés de sécurité privée afin de les appliquer dans un contexte de risques de dégradation de situation de travail ;
- C2 : Identifier le mécanisme du stress et ses répercussions;
- C3 : Maitriser des possibilités de réponse par des techniques de protection, d'appréhension et d'accompagnement lors d'une agression par un tiers ;
- C4 : Maitriser les stratégies d'intervention compatibles avec les possibilités définies par le cadre légal applicable à la profession ;
- C5 : Structurer la rédaction d'un rapport circonstancié suite à un événement ayant entraîné la gestion d'une situation dégradée

Public visé par la certification

Salariés

Modalités générales

La certification s'acquière par une période de formation, dont la durée totale est estimée à 28 heures (intégrant les évaluations). Les 28 heures sont délivrées en continue.

Les différentes méthodes pédagogiques utilisées sont la méthode expositive, la méthode interrogative, la méthode active

Plusieurs séances de formation sont prévues pour viser l'acquisition des compétences identifiées :

- C1 : Intervenir en accord avec les principes déontologiques, Identifier les éléments légaux permettant de justifier son intervention, Répertorier les situations de travail soumises aux risques de comportements agressifs, Identifier les éléments déterminant la légalité d'une intervention
- C2 : Définir les différents types de stress, Assimiler le mode de fonctionnement du stress, Connaitre le mécanisme du stress, Gérer les effets gênants et utiliser les aspects positifs du stress, Maitriser le stress in situ, Assurer la gestion postévénement du stress, Savoir évacuer la tension et appliquer des techniques respiratoires,
- C3 : Maitriser les conditions d'utilisation légale de la légitime défense, Savoir identifier les conditions de l'état de nécessité, Réagir en cas de légitime défense et agir dans le cadre de l'état de nécessité,
- C4 : Maitriser le cadre légal dans la conception de légitime défense d'autrui, Maitriser le cadre légal dans le cadre de la légitime défense des biens, Gérer une situation en état de nécessité, Connaitre les autorités légitimes, Défendre une personne agressée ou un bien et apporter son concours à une autorité légitime,
- C5 : Justifier de la légalité de son intervention, Utiliser les éléments du cadre législatif pour écarter sa responsabilité pénale, Capacité rédactionnelle pour justifier de la légalité de ses actes

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Pour l'entité utilisatrice

il faut considérer 2 types de situations séparées par "le point critique de rupture" (PCR) :

- Les situations dites critiques regroupant les agressions verbales (mécontentement et désaccord)
- Les situations dites dégradées regroupant les agressions physiques (bousculade, pugilat et violence)

L'enseignement de la gestion des situations conflictuelles consiste à apporter aux professionnels au contact d'un public difficile et particulièrement aux professionnels de sécurité privée des solutions pour gérer les agressions verbales sans transgresser le PCR. Cependant, lorsque le conflit est mal géré ou ne trouve pas de réponse, il devient un vecteur de stress et peut basculer au-delà du PCR, pouvant entraîner des conséquences graves.

D'une manière générale, la Certification de Compétences Professionnelles en Gestion de Situations Dégradées (CCP/GSD) complète la panoplie de réponses que l'on peut apporter aux situations conflictuelles. Elle permet à son utilisateur d'anticiper une situation dangereuse, d'optimiser sa gestion pendant et après.

En effet, la CCP/GSD est avant tout une « boîte à outils » contenant des mesures nécessaires et légales pour faire face aux risques professionnels et apporter des réponses adaptées, cohérentes et concrètes au comportement anormal d'un individu.

La CCP/GSD est surtout un processus de raisonnement et d'intervention professionnel, intégrant dans l'action les comportements et les éléments techniques, tactiques et matériels nécessaires à la gestion de situations professionnelles qui se dégradent, dans le respect des cadres juridiques, déontologiques et réglementaires en vigueur.

Elle a pour objectif constant :

- o Pendant l'événement, de préserver l'intégrité physique des « mis en cause », du public et des intervenants.
 - o Après l'événement, de légitimer dans un rapport toutes les mesures prises lors de l'intervention, afin de protéger juridiquement le ou les intervenants et par extension l'organisme employeur.
 - o D'une manière générale, de réduire le nombre d'arrêts de travail liés aux risques psychosociaux (RPS) et aux blessures imputables au métier ainsi que les dépôts de plaintes pour violences illégitimes
- En conclusion, on peut dire que la CCP/GSD est le chaînon manquant qui permet d'appréhender au mieux toutes situations d'agression.

Evaluation / certification

Pré-requis

L'agent doit être détenteur de la carte professionnelle d'agent de Sécurité qui s'acquière par l'une des certifications suivantes :

- CQP « agents de prévention et de sécurité » - CPNEFP de la branche "Prévention et sécurité"
- CQP « agent de sécurité cynophile » - CPNEFP de la branche "Prévention et sécurité"
- Brevet professionnel « agent technique de prévention et de sécurité »
- Education nationale
- CAP « agent de prévention et de sécurité » - Education nationale

Certificateur(s)

- KRYVAL CONSULTING

Centre(s) de passage/certification

- Centre situé au 9 bis rue DELERUE 92120 MONTROUGE

- Baccalauréat professionnel « sécurité- prévention » - devenu en 2014 "Métiers de la sécurité" - Education nationale
- Licence professionnelle « sécurité des biens et des personnes - option métiers de la sécurité » - Université de Lille II
- Titre professionnel « agent de sûreté et de sécurité privée » - Ministère chargé de l'Emploi
- Titre professionnel « opérateur en surveillance à distance » - Ministère chargé de l'Emploi
- Master "Métiers de la sécurité" - Université de Paris Est Créteil
- Agent cynophile de sécurité - Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole des Combrailles
- Titre professionnel « opérateur de station centrale de télésurveillance » - Ministère chargé de l'Emploi

Ou l'un des titres privés suivants :

- Agent polyvalent de sécurité - ADAPSA
- Chef d'équipe d'intervention en sécurité événementiel - Association EMSP
- Agent de prévention et de sécurité événementiel (APSE) - Centre canin de CAST
- Agent de sécurité conducteur de chien d'intervention (ancien intitulé jusqu'au 24 janv 2013 : "Agent de sécurité conducteur de chien") - Centre canin de CAST
- Agent qualifié en sécurité et en sûreté portuaire - Cogan Consulting
- Agent de surveillance en sécurité privée - Formaplus 3B
- Agent de sécurité cynophile (ancien intitulé jusqu'au 6 juillet 2013 : "Agent conducteur de chien en sécurité privée") - Formaplus 3B
- Agent de prévention et de sécurité - IESC Formation
- Maître-chien en sécurité privée - IESC Formation
- Agent(e) spécialisé(e) en sécurité privée - Sécurité incendie IDF (SI. IDF)
- Agent spécialisé en prévention sécurité - SECOPROTEC-Assistance sécurité système
- Agent(e) technicien(ne) cynophile en sécurité privée - Centre cynophile val-d'oisien
- Agent(e) de prévention de sûreté et de sécurité - Ecole européenne d'intelligence économique (EEIE - EESP)

Compétences évaluées

C1

Maîtriser les connaissances générales et spécifiques législatives et réglementaires des employés de sécurité privée afin de les appliquer dans un contexte de risques de dégradation de situation de travail

C2

Identifier le mécanisme du stress et ses répercutions

C3

Maîtriser des possibilités de réponse par des techniques de protection, d'appréhension et d'accompagnement lors d'une agression par un tiers

C4

Maîtriser les stratégies d'intervention compatibles avec les possibilités définies par le cadre légal applicable à la profession

C5

Structurer la rédaction d'un rapport circonstancié suite à un événement ayant entraîné la gestion d'une situation dégradée

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Non concerné

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences professionnelles délivré par KRYVAL CONSULTING

Plus d'informations

Statistiques

La certification est nouvellement créée. La reconnaissance au niveau de l'inventaire des certifications doit permettre d'atteindre un nombre significatif de salariés certifiés.

Autres sources d'information

<http://www.cnaps-securite.fr/>

<http://www.kryvalconsulting.fr/>

<http://dispositif.profession-securite.org/default.aspx?AspxAutoDetectCookieSupport=1>